

Procès-verbal du conseil municipal

du 30 juin 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à dix-neuf heures, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Norbert SAMAMA, Maire du POULIGUEN, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 juin 2025.

Présents : M. Norbert SAMAMA, Maire ; Mme Erika ETIENNE, M. Didier BRULÉ, M. Raphaël THIOILLIER, Mme Anne-Laure COBRAL de DIEULEVEULT, M. Frédéric DOUNONT, M. Alain GUICHARD, M. Patrick GUÉGUEN, M. Pierre-André LARIVIÈRE, Mme Claudine BOURGEOIS, Mme Réjane DOUNONT, M. Cyrille CARON, Mme Armelle SAMZUN, M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER.

Absents excusés :

Mme Fabienne LE HÉNO

M. Hervé HOGOMMAT, *ayant donné pouvoir à M. Alain GUICHARD*

Mme Marion LALOUE, *ayant donné pouvoir à M. Didier BRULÉ*

M. Jean-Loup CHATELLIER,

M. Philippe DELAVERGNE, *ayant donné pouvoir à Mme Fabienne LE HÉNO*

Mme Amélie FRÉCHINIÉ, *ayant donné pouvoir à Mme Erika ETIENNE*

Mme Manon JAOUEN-FREDOU, *ayant donné pouvoir à M. Pierre-André LARIVIÈRE*

Assistaient également à la réunion :

M. Hervé SABAROTS, Directeur Général des Services

Mme Ludivine MONNET, Directrice financière

L'assemblée a choisi, en son sein, comme secrétaire, Mme Armelle SAMZUN, fonction qu'elle a acceptée.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Membres Présents : 20 Ayant donné procuration : 4 Nombre de Votants : 24
--

Approbation du procès-verbal du 12 mai 2025 après avoir pris en compte la remarque de Mme LUSSIGNOL-VOUGE, indiquant qu'il est noté à la délibération n°5 un vote à la majorité avec 8 contre et 7 abstentions alors qu'il s'agit d'un vote favorable à l'unanimité.

Ordre du jour

1. Décision modificative
2. Admission en non-valeur
3. Décharge de responsabilité et remise gracieuse
4. Subvention à Jeanne Paris-Samzun championnats de France de danses latines et standards
5. Tarif de la taxe de séjour 2025

6. Subvention à la manifestation des Océanes de l'Atlantique
7. Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Quai des Voiles – Valorisation du voilier « MOVE »
8. Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Graffiti Compagnie
9. Partenariat financier entre la Ville et Lola SORIN
10. Renouvellement de la dénomination Station Classée de Tourisme
11. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo dans le cadre d'un accord local
12. Convention de mise en place de compostage partagé urbain entre la Ville du Pouliguen et CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
13. Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat
14. Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2025 – 2026.
15. « PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – CONVENTION avec les associations – Année 2025-2026.
16. SUBVENTIONS - Activités pédagogiques Année 2025 – 2026.
17. Convention de mise à disposition de la chapelle « Saint-Julien Sainte-Anne » de Penchâteau à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « l'Art au Gré des Chapelles en Presqu'île de Guérande » - 31 août au 28 septembre 2025.
18. Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Galerie Hasy – Plein Phare – Eté Culturel
19. PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaires « Paul Lesage » et Sainte-Marie » et le Collège Jules Verne - Année 2025 – 2026.
20. Gratification des stagiaires de l'animation et des étudiants
21. Achat de Vêtement de travail, Chaussures et E.P.I. et Location-entretien de vêtements – Relance des lots N°1 et 2 suite infructuosité
22. Demande de permis exclusif de recherches de sables siliceux marins présentée par le GIE Loire Grand Large – Enquête publique du 17 mars au 18 avril 2025
23. Avis sur le projet RTE-GILA 2026
24. Avis de la commune sur la révision du SCoT de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo
25. Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Blanc
26. Bilan des cessions et acquisitions portant sur les années 2024 – Porté à connaissance
27. Convention ville – planning familial
28. Convention de partenariat ouverture Accueil collectif de Mineurs Espace jeunes 10-14 Batz-sur-Mer et Le Pouliguen
29. Convention dispositif adaptation - passerelle maternelle/crèche entre l'éducation nationale et la ville du Pouliguen.

1- Décision modificative.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

M. le Maire ouvre la discussion et demande s'il y a des questions ou commentaires concernant la délibération.

M. Doré indique qu'il n'y a pas de commentaire particulier mais fait remarquer qu'il n'y a pas le quorum en ce début de séance, tout en précisant que malgré cela l'opposition ne quitte pas le conseil municipal.

M. le Maire répond que la question du quorum ne concerne pas la délibération en cours.

Mme Maitzner souligne que les délibérations votées ce soir nécessiteront la présence de l'opposition.

M. le Maire indique qu'il y a eu une absence de dernière minute mais que le quorum est atteint et insiste sur l'importance de poursuivre le vote des délibérations pour la bonne marche de la commune. Mais rappelle que chacun est libre de s'en aller s'il le souhaite.

M. le Maire revient à la délibération finances et demande à nouveau si des commentaires ou questions sont à formuler.

Aucun commentaire n'étant formulé, M. le Maire soumet la décision modificative au vote.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

2- Admission en non-valeur.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Mme Lussignol-Vouge s'interroge sur les impayés au camping, demandant pourquoi les paiements ne sont pas effectués à l'arrivée des campeurs.

M. Guichard explique que les paiements se font généralement la veille du départ. Les impayés concernent deux personnes domiciliées au CCAS de La Baule qui sont parties sans payer, ce qui complique le recouvrement pour les régisseurs. Il précise que les règles d'admission ont été

ajustées pour limiter ce type de situation.

M. le Maire remercie pour les réponses et, en l'absence d'autres questions, soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

3- Décharge de responsabilité et remise gracieuse

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Subvention à Jeanne Paris-Samzun championnats de France de danses latines et standards.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. BRULÉ. (voir délibération)

Mme Armelle SAMZUN quitte la salle avant le débat et ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Tarif de la taxe de séjour 2025.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Subvention à la manifestation des Océanes de l'Atlantique.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Quai des Voiles – Valorisation du voilier « MOVE ».

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

Avant de passer au vote, il souligne la présence de M. Mass, président de l'association Quai des Voiles, et le félicite pour la réussite de la manifestation Quai des voiles, qui a eu lieu samedi dernier, avec plus d'une vingtaine de gréements exposés, deux parades, un coffret maritime et un banquet.

M. le Maire se réjouit de l'engagement dans ce partenariat au bénéfice du patrimoine maritime.

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Graffiti Compagnie.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

Mme Lussignol-Vouge s'interroge sur la nature des ateliers de médiation assurés par Graffiti Compagnie auprès des services accueillant les jeunes du Pouliguen, et demande sur quoi porte la médiation .

M. Guéguen explique que ces conventions visent un partenariat « donnant-donnant » : la commune soutient l'association dans son projet, et en retour, l'association apporte des actions concrètes à la commune. Dans ce cadre, Graffiti Compagnie réalisera des ateliers de découverte de la peinture street art avec les structures jeunesse de la commune.

Mme Lussignol-Vouge confirme avoir compris que ces ateliers de découverte constituent les « ateliers de médiation ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Partenariat financier entre la Ville et Lola SORIN.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

M. le Maire précise que les soutiens financiers en matière culturelle ou sportive ont été votés lors de l'adoption du budget.

M. Brulé précise que la ligne budgétaire « participation aux personnes de droit privé » est volontairement surévaluée par rapport aux subventions maintenues depuis quelques années, afin de conserver une marge de manœuvre pour répondre, en cours d'année, à des demandes imprévues nécessitant une décision municipale.

Délibération adoptée à l'unanimité.

10-Renouvellement de la dénomination Station Classée de Tourisme.

Lecture de la délibération par son rapporteur, Mme ETIENNE. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

11-Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo dans le cadre d'un accord local.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

12-Convention de mise en place de compostage partagé urbain entre la Ville du Pouliguen et CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

Mme Lussignol-Vouge s'interroge sur l'identité des « référents formés » mentionnés dans la

délibération.

M. le Maire précise que ces référents seront identifiés et recrutés par Cap Atlantique via une opération de communication et sur la base du volontariat.

Délibération adoptée à l'unanimité.

13-Convention de financement des dépenses de fonctionnement de l'école privée « Sainte Marie » dans le cadre du contrat d'association à l'enseignement public avec l'Etat.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

M. Nicolas PALLIER quitte la salle avant le débat et ne prend pas part au vote.

Mme Ganthier ne comprend pas la nécessité de faire sortir M. Pallier de la salle.

M. le Maire informe que M. Nicolas Pallier doit quitter la salle pour la durée du débat et du vote, conformément au formalisme juridique en vigueur sachant qu'il est président de l'OGEC et a travaillé en tant que représentant de l'OGEC à la négociation de cette convention. Etant donné cette double casquette, sa présence n'est pas autorisée dans le débat pour éviter toute influence sur le vote.

Mme Ganthier interroge sur l'absence de la restauration scolaire dans la convention, se demandant si l'école Sainte-Marie n'en aurait plus besoin.

M. Thiollier explique que la restauration scolaire est désormais régie par un contrat direct entre la commune et l'école et non par la convention triennale.

Les modalités de financement ont changé et l'école Ste Marie a fait le choix d'un contrat avec la commune qui leur fournit un service.

M. Thiollier précise comme évoqué en commission, que le cadrage a été repris et que le tarif de la restauration municipale a été maintenu puisqu'il permet aujourd'hui de garantir une alimentation de qualité, avec des niveaux de produits locaux et bio nettement supérieurs aux moyennes et aux engagements EGALIM.

M. le Maire précise que l'école Sainte-Marie reste libre de choisir chaque année entre le prestataire extérieur ou la restauration municipale, actuellement avantageuse à 3,65 € le repas.

La proposition de bénéficier de repas à 1€ a été faite à l'Ecole Sainte-Marie leur a été faite mais n'a pas eu leur approbation. La Ville reste à leur disposition en cas de changement d'avis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

14-Fournitures scolaires - écoles publiques « Paul Lesage » et « Victor Hugo » - Année 2025 – 2026.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOILLIER. (voir délibération)

M. le Maire revient sur la remarque de Mme Ganthier quant au fait de demander aux élus de sortir et rappelle que, selon la jurisprudence, tout conseiller municipal ayant un intérêt personnel dans une délibération ne peut ni participer au débat ni voter. Il cite l'arrêt du Conseil d'État du 22 février 2002 (commune de Roquebrune-Cap-Martin) confirmant que la présence d'un conseiller intéressé même uniquement au débat entache la légalité de la délibération.

Il précise que M. Nicolas Pallier a donc dû quitter la salle pour toute la durée de l'examen de la délibération concernée en sa qualité de Président de l'OGEC

Mme Maitzner soulève que Mme Samzun est sortie uniquement au moment du vote.

M. le Maire confirme que Mme Samzun est bien sortie pendant tout le débat et que le même régime a été appliqué.

Délibération adoptée à l'unanimité.

15-« PASS ASSOCIATION 3 - 16 ans » – CONVENTION avec les associations – Année 2025-2026.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

16-SUBVENTIONS - Activités pédagogiques Année 2025 – 2026.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

17-Convention de mise à disposition de la chapelle « Saint-Julien Sainte-Anne » de Penchâteau à l'Association Promotion de l'Art et des Artistes (AP2A) pour l'exposition « l'Art au Gré des Chapelles en Presqu'île de Guérande » - 31 août au 28 septembre 2025.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

M. de Saint Salvy soulève une remarque concernant l'article 3 de la convention, précisant qu'il semble difficilement acceptable que la paroisse assume la responsabilité des dégradations éventuelles des œuvres lors de l'office prévu sur la période de l'exposition.

M. le Maire le remercie pour la remarque et laisse la parole à M. Sabarots.

M. Sabarots explique que la convention prévoit qu'une personne de l'association et une personne de la paroisse soient présentes à chaque mouvement, avec prise de photo au départ et au retour. La responsabilité est ainsi encadrée en cas d'incident entre les deux parties.

M. de Saint Salvy prend acte et remercie pour la précision.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18-Convention de partenariat Ville du Pouliguen – Association Galerie Hasy – Plein Phare – Été Culturel.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUÉGUEN. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

19-PRATIQUE de la VOILE par les élèves des écoles élémentaires « Paul Lesage » et Sainte-Marie » et le Collège Jules Verne - Année 2025 – 2026.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. DOUNONT. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

20-Gratification des stagiaires de l'animation et des étudiants.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

21-Achat de Vêtement de travail, Chaussures et E.P.I. et Location-entretien de vêtements – Relance des lots N°1 et 2 suite infructuosité.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. GUICHARD. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

22-Demande de permis exclusif de recherches de sables siliceux marins présentée par le GIE Loire Grand Large – Enquête publique du 17 mars au 18 avril 2025.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. LARIVIÈRE. (voir délibération)

M. le Maire propose de soumettre un avis défavorable concernant la demande de permis exclusif de recherche de sable siliceux marin déposée par le GIE Loire Grand Large.

Il précise que le site concerné couvre 20 km², subirait potentiellement des modifications majeures dont les impacts sur l'environnement, la courantologie ne sont pas totalement maîtrisés, et que la commune ne souhaite pas aggraver les difficultés existantes sur la baie du

Pouliguen. L'étude faite à ce titre et figurant dans la délibération montre toutes les zones d'ombre pouvant s'avérer très négative à terme.

La délibération est soumise au vote afin d'émettre cet avis défavorable, tout en rappelant que tous les avis seront pris en compte dans le cadre de l'enquête publique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

23-Avis sur le projet RTE-GILA 2026.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

M. le Maire propose de soumettre un avis défavorable concernant le passage de RTE par la côte sauvage.

Il précise que le site identifié par RTE et concerné subirait des modifications et des aménagements conséquents dont les impacts ne sont pas totalement maîtrisés. Les éléments transmis à ce titre et figurant dans la délibération montrent toute la contradiction de la demande et les réglementations en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

24-Avis de la commune sur la révision du SCoT de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. HOGOMMAT. (voir délibération)

M. le Maire ouvre la discussion sur le nouveau SCOT et demande s'il y a des questions ou commentaires.

M. Doré interroge sur la production de logements prévue entre 2025 et 2044, l'estimant 480 logements, soit 25-26 par an, majoritairement sociaux.

M. le Maire précise que la projection actuelle s'appuie sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) à horizon 2030, soit environ 125 logements sur 5 ans à raison de 25 logements par an. Ces

logements sont sociaux au sens large, incluant le bail réel solidaire (BRS).

La commune émet et soumet au vote ce soir un avis favorable au projet de révision du SCOT et recommande d'augmenter la part d'accession sociale à la propriété via le BRS, priorité pour la commune.

M. Doré confirme que cela correspond à l'analyse qu'il a faite : la totalité des logements est fléchée vers le logement social, incluant le BRS.

M. le Maire fournit les chiffres comparatifs pour les communes voisines et précise que le programme est basé sur le PLH2 et les perspectives SRU, avec certitude jusqu'en 2030 et projection jusqu'en 2044, mais que le SCOT reste évolutif et pourra être révisé avec le PLH4.

M. le Maire souligne que, bien que tous les chiffres de production de logements ne soient pas garantis, la communauté d'agglomération se mobilise pour soutenir les communes dans leur développement, notamment sur les aspects fonciers, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs fixés. Mais il rappelle le caractère très prospectif et incertain du chiffre avancé en prenant pour preuve du précédent PLH qui n'a pas du tout eu les niveaux de production annoncés. Le nombre de logements produits a été très inférieur à ce qui a été annoncé mais l'Etat attend des chiffres élevés faute de quoi il est susceptible de rejeter le PLH.

M. Doré rappelle que 86 % des logements doivent être construits dans l'enveloppe urbaine, et s'interroge sur les risques liés aux contentieux.

M. le Maire indique que la réforme du ZAN pourrait modifier la prise en compte de l'artificialisation hors enveloppe urbaine et cite l'exemple de l'opération Porte-Joie : 55 logements réalisés dans l'enveloppe urbaine, dont 70 % en BRS, permettant de remplir une partie des objectifs tout en limitant l'artificialisation.

Délibération adoptée à la majorité absolue, 7 abstentions (M. Alain DORÉ, Mme Christine MAITZNER, M. Bruno de SAINT SALVY, Mme Stéphanie LUSSIGNOL-VOUGE, M. Yves LE LEUCH, Mme Valérie GANTHIER, M. Nicolas PALLIER).

25-Adhésion à la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Pays Blanc.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

26-Bilan des cessions et acquisitions portant sur les années 2024 – Porté à connaissance.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. le Maire. (voir délibération)

Les élus à l'unanimité prennent acte de la délibération.

27-Convention ville – planning familial.

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOLLIER. (voir délibération)

M. Doré trouve l'idée très intéressante mais s'interroge sur le financement du projet, les modalités mentionnent la possibilité de dons et se demande si la commune envisage d'aller plus loin et de subventionner cette opération.

M. Thiollier rejoint cette hypothèse mais propose une expérimentation progressive, avec convention pour cadrer le projet. Le budget 2025 permet d'assurer des permanences mais si en 2026, des évolutions budgétaires fragilisent le projet, la commune envisagera un soutien supplémentaire si nécessaire.

M. le Maire précise que les comptes actuels du projet sont équilibrés et qu'aucun besoin particulier n'a été exprimé, mais qu'une participation municipale pourrait être sollicitée ultérieurement.

Cela pourrait aussi concerner d'autres organismes (ex. Clic'éclairage, mission locale).

Une vision globale sera nécessaire pour prioriser les actions de manière pertinente.

M. Thiollier remercie M. Doré pour sa remarque et indique qu'elle sera examinée ultérieurement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**28-Convention de partenariat ouverture Accueil collectif de Mineurs
Espace jeunes 10-14 Batz-sur-Mer et Le Pouliguen.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOILLIER. (voir délibération)

Délibération adoptée à l'unanimité.

**29-Convention dispositif adaptation - passerelle maternelle/crèche entre
l'éducation nationale et la ville du Pouliguen.**

Lecture de la délibération par son rapporteur, M. THIOILLIER. (voir délibération)

M. le Maire évoque le nombre de classes de l'école maternelle Victor Hugo et informe qu'il a été confirmé qu'il n'y aurait pas de suppression de classe à l'école maternelle et que la commune ne connaîtra donc aucune fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Délibération adoptée à l'unanimité.

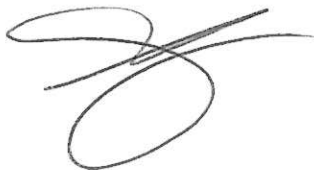
Décisions du Maire

Voir annexe

L'ordre du jour étant clos la séance est levée à 21h18.

La secrétaire de séance,

Armelle SAMZUN



Le Maire,

Norbert SAMAMA



La vidéo de ce conseil municipal est disponible sur le site de la commune
<https://www.lepouliguen.fr/votre-mairie/le-conseil-municipal/les-seances-du-conseil/>

Ci-dessous les découpages vous permettant de revenir sur les différents moments du conseil municipal :

Délibération 1 : (0 :00 – 16 :40)
Délibération 2 : (16 :41 – 20 :03)
Délibération 3 : (20 :04 – 21 :55)
Délibération 4 : (21 :56 – 23 :31)
Délibération 5 : (23 :32 – 28 :05)
Délibération 6 : (28 :06 – 30 :23)
Délibération 7 : (30 :24 – 34 :47)
Délibération 8 : (34 :48 – 38 :15)
Délibération 9 : (38 :16 – 42 :31)
Délibération 10 : (42 :32 – 45 :00)
Délibération 11 : (45 :01 – 47 :15)
Délibération 12 : (47 :15 – 49 :53)
Délibération 13 : (49 :54 – 58 :00)
Délibération 14 : (58 :01 – 1 :01 :50)
Délibération 15 : (1 :01 :51 – 1 :05 :35)
Délibération 16 : (1 :05 :36 – 1 :07 :47)
Délibération 17 : (1 :07 :48 – 1 :11 :26)
Délibération 18 : (1 :11 :27 – 1 :13 :17)
Délibération 19 : (1 :13 :18 – 1 :17 :11)
Délibération 20 : (1 :17 :12 – 1 :20 :33)
Délibération 21 : (1 :20 :34 – 1 :23 :31)
Délibération 22 : (1 :23 :32 – 1 :30 :20)
Délibération 23 : (1 :30 :21 – 1 :36 :30)
Délibération 24 : (1 :36 :31 – 1 :57 :35)
Délibération 25 : (1 :57 :35 – 1 :58 :44)
Délibération 26 : (1 :58 :45 – 1 :59 :47)
Délibération 27 : (1 :59 :48 – 2 :07 :00)
Délibération 28 : (2 :07 :01 – 2 :19 :37)
Délibération 29 : (2 :19 :38 – 2 :21 :41)

Décisions du Maire : (2 :19 :38 – 2 :21 :41)